

# Abondement sur le PERCO



## L'abondement de l'entreprise sur les versements volontaires du PERCO est augmenté

Par l'avenant au PERCO signé le 30 juin 2017 entre la Direction et FGTA-FO et le SNEC-CFE/CGC, les versements volontaires sur le PERCO bénéficient d'un nouvel abondement plus important :

Abondement annuel	PEG	PERCO
<b>Participation</b>	Pas d'abondement	30 % (avec plafond collectif)
<b>Intéressement</b>	40 % sur les 400 premiers €, 20 % au-delà	50 % sur les 1 000 premiers €, 20 % au-delà
<b>Versements volontaires</b>	20 %	<b>100% sur les 450 premiers €, puis 50 % jusqu'à 2000 €, puis 25 % au-delà</b>
<b>Plafond d'abondement</b>	2 300 € / an Majoré à 3 450 € / an sur Carrefour Actions	2 300 € / an